D.N°2026.04.30*07

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212201412-20260513-D_2026_04_30_7-DE

COMMUNE DE MANTALLOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 24/04/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : .11
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 00

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Jeudi 30 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril à 19 heures les membres du Conseil Municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de M. Pascal COURGIBET, Maire.

Présents : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOU, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC
Absents excusés ayant remis procuration :
Absents :
Secrétaire de séance : Jean-Louis THEBAULT

Objet : Désignation d'un Délégué à l'association « Trégor Solidarité »

Lannion-Trégor Solidarités est une structure à but non lucratif, engagée au service des habitants du territoire de Lannion-Trégor Communauté. Elle accompagne les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, afin de leur permettre de vivre chez elles dans les meilleures conditions possibles.
Le Service Autonomie à Domicile (SAD) propose un soutien personnalisé pour les actes de la vie quotidienne et favorise le maintien de l'autonomie.
L'association dispose également d'une Équipe Mobile Spécialisée à Domicile (EMSAD), qui accompagne de manière non-médicamenteuse les personnes atteintes de troubles cognitifs ou en perte d'autonomie plus complexe.
Avec une approche humaine et de proximité, Trégor Solidarité travaille aux côtés des familles et des partenaires du territoire pour offrir un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant à l'association Trégor Solidarité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres

DÉSIGNE délégués à l'association « Trégor Solidarité »

Titulaire : Anne-Marie KERAMBRUN
Suppléant : Marie-Laure PAGES

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis THEBAULT

MAIRIE de MANTALLOT Côtes d'Armor

Le Maire,
Pascal COURGIBET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.